

Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

SolSuisse (Association suisse des commerces spécialisées dans les revêtements de sols) et Communauté d'intérêts de l'Industrie Suisse du Parquet (ISP) ont déposé un projet de règlement concernant l'examen professionnel supérieur de *maître poseur de revêtements de sols/maître poseuse de revêtements de sols option pose resp. option conseil*, conformément à l'art. 28, al. 2, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (RS 412.10) et aux art. 25 et 26 de son ordonnance d'exécution du 19 novembre 2003 (RS 412.101).

Les personnes intéressées peuvent obtenir ce projet de règlement au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne.

Le délai d'opposition auprès de cet office est de 30 jours.

9 juin 2015

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche
et à l'innovation